



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2024

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce 13e jour de janvier deux mille vingt-cinq, au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance extraordinaire sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Mélanie Lévesque et Réjeanne Raymond Roussel

Messieurs les conseillers : Ghislain Dionne, Lucien Dionne et Denis Lévesque

Absence : madame la conseillère Josée-Ann Dumais

1. Ouverture

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière. Monsieur le maire déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h49.

Les membres du conseil municipal attestent avoir reçu un avis de convocation en date du 10 décembre 2025 par courrier électronique conformément à l'acceptation de notification par moyen électronique.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Administration

3.1 Annulation des résolutions 180-2024 et 181-2024

4. Dépôt de document

Dépôt du projet de Règlement 338-2025 – Règlement décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2025

5. Période de questions

6. Levée de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

014-2025 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

3. Administration

3.1 Annulation des résolutions 180-2024 et 181-2024

CONSIDÉRANT QU'il y a formation d'un comité d'embauche afin de combler le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le comité est formé de messieurs les conseillers Denis Lévesque, Ghislain Dionne et de la direction générale;

015-2025 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal annule les résolutions 180-2024 et 181-2024;

QUE ce faisant la résolution 005-2025 soit lue ainsi et que modification soit apportée:

D'ADOPTER tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre et le procès-verbal de la séance extraordinaire no.2 du 17 décembre 2024.

3. Dépôt de documents

Dépôt du projet de Règlement 338-2025 – Règlement décrétant les différents taux de taxation pour l'année 2025.

4. Période de questions

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

5. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés;

016-2025 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 19h52.

Pierre Saillant, maire

Maryse Lizotte directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales